



Nature de l'acte : 1.3

DECISION N° 2026_8

Mis en ligne le03.02.26....
Transmis le03.02.26....

**2026 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'ESPACE ROBERT HOSSEIN À L'ASSOCIATION
LES RÊVES D'AMÉLIE - DÉCEMBRE 2026**

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2 en date du 29 mars 2023 par laquelle le conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de « décider du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant la demande de l'association Les Rêves d'Amélie, d'utiliser l'espace Robert Hossein pour l'organisation d'un vide grenier le dimanche 6 décembre 2026,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition l'espace Robert Hossein pour l'association Les Rêves d'Amélie,

DECIDE

ARTICLE 1 : De mettre à disposition à titre précaire et révocable au bénéfice de l'association Les Rêves d'Amélie, l'espace Robert Hossein sis 19 Av. Alexandre Marqui, 65100 Lourdes pour l'organisation d'un vide grenier,

ARTICLE 2 : La mise à disposition est conclue du samedi 5 décembre 13h30 au dimanche 6 décembre 19h, l'événement ayant lieu le dimanche 6 décembre 2026 de 7h à 18h,

ARTICLE 3 : La mise à disposition est conclue à titre gracieux,

ARTICLE 4 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax: 33 (0)5 62 46 10 36 – www.lourdes.fr

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

